



## Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5472<sup>e</sup>** séance

Mercredi 21 juin 2006, à 10 h 10

New York

*Provisoire*

---

<i>Présidente :</i>	M <sup>me</sup> Løj .....	(Danemark)
<i>Membres :</i>	Argentine .....	M. García Moritán
	Chine .....	M. Li Junhua
	Congo .....	M. Ikouebe
	États-Unis d'Amérique .....	M. Bolton
	Fédération de Russie .....	M. Churkin
	France .....	M. de Rivière
	Ghana .....	M. Christian
	Grèce .....	M <sup>me</sup> Papadopoulou
	Japon .....	M. Oshima
	Pérou .....	M. Pereyra Plasencia
	Qatar .....	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie .....	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Bye
	Slovaquie .....	M. Mlynár

### Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Je lui donne à présent la parole.

**M. Gambari** (*parle en anglais*) : Au cours du mois écoulé, nous avons vu une aggravation des tensions et une recrudescence des violences tant parmi les Palestiniens qu'entre eux et Israël. Ces violences ont eu des conséquences particulièrement graves sur les civils palestiniens à Gaza. Il y a eu aussi une importante flambée de violence le long de la Ligne bleue entre le Liban et Israël. Bien que les violences se poursuivent, quelques mesures positives ont été prises pour calmer une situation qui reste dans l'ensemble très explosive. Tous les actes de violence, surtout ceux qui mettent en danger ou qui prennent pour cible les civils, doivent cesser, et les pourparlers en vue d'un règlement global du conflit israélo-palestinien ne doivent pas être encore retardés.

Je voudrais maintenant présenter les principaux faits survenus sur le plan politique. Le 10 juin, le Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et de l'Autorité palestinienne, le Président Abbas, a demandé qu'un référendum soit organisé le 26 juillet sur le pacte de réconciliation nationale convenu par les prisonniers palestiniens. Le Président Abbas a indiqué que son décret n'exclut pas la

possibilité qu'un consensus soit dégagé à tout moment avant la date du référendum, auquel cas le référendum n'aurait pas nécessairement lieu. Lors de pourparlers antérieurs, la plupart des factions palestiniennes autres que le Hamas et le Jihad islamique avaient exprimé leur soutien au document des prisonniers. Le Gouvernement de l'Autorité palestinienne a, quant à lui, fait part de ses préoccupations concernant des aspects du document, contesté la légalité, voire l'opportunité, d'un référendum et appelé à la tenue d'un dialogue sans fixer de délais. Ces derniers jours, toutefois, des progrès ont été enregistrés dans le rapprochement des positions sur les questions litigieuses.

Ces 10 derniers jours, la situation dans les rues s'est quelque peu apaisée après que des consultations ont été tenues entre le Président Abbas et le Premier Ministre Haniyeh. Ces consultations ont abouti à l'annonce selon laquelle la force spéciale récemment créée par le Ministre de l'intérieur devrait être absorbée dans les effectifs de l'Autorité palestinienne une fois que ses membres auront reçu une formation de police appropriée. La force ne s'est pas encore totalement retirée des rues de Gaza, mais elle est moins visible qu'avant. Nous continuons à encourager toutes les parties palestiniennes à ne ménager aucun effort pour veiller au déroulement harmonieux et cohérent des activités des forces de sécurité et à trouver un consensus sur un programme politique qui respecte l'aspiration des Palestiniens à un règlement pacifiquement négocié et prévoyant deux États.

Dans l'intervalle, le Premier Ministre israélien Olmert a rencontré les dirigeants de l'Égypte, de la Jordanie et de plusieurs pays européens le mois dernier. Le Premier Ministre a réaffirmé son désir de rencontrer le Président Abbas au cours de la prochaine période, et, en effet, il semble qu'ils auront l'occasion de le faire demain à Petra. Toutefois, il a également souligné que le Gouvernement de l'Autorité palestinienne doit respecter les trois principes du Quatuor et qu'une période de temps limitée a été fixée pour la poursuite des négociations. Le Premier Ministre Olmert a exprimé sa détermination à entreprendre l'application de son plan de « réaligement », dont les détails n'ont pas encore été rendus publics. Nous attendons avec intérêt la rencontre entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas et considérons qu'il s'agit d'une étape importante dans le sens d'une reprise des négociations, ce qui reste, à nos yeux, la meilleure façon de promouvoir la paix.

Quant à la sécurité et à la violence, je voudrais dire que, durant la période considérée, au moins 64 Palestiniens ont été tués, dont 11 enfants au moins, et 328 Palestiniens au moins ont été blessés, dont, encore une fois, de nombreux enfants. Quarante-neuf des personnes tuées et 259 des blessés ont été victimes des violences israélo-palestiniennes. Les autres ont été les victimes des violences entre Palestiniens. Un Israélien a été tué et 18 ont été blessés dans les affrontements israélo-palestiniens.

Israël a intensifié sa politique d'assassinats ciblés des militants et le pilonnage de zones à Gaza, d'où des roquettes continuent d'être tirées en direction du territoire israélien. Le 29 mai, pour la première fois depuis le retrait d'Israël de Gaza, les forces terrestres israéliennes ont pénétré la bande de Gaza, tuant cinq Palestiniens. Le 8 juin, une frappe aérienne israélienne à Gaza a causé la mort du chef des comités de résistance populaire, Jamal Abu Samhadana, ainsi que de quatre autres militants présumés. Le 13 juin, deux missiles israéliens ont été lancés contre une voiture transportant, d'après Israël, des roquettes devant être tirées en direction d'Israël. Ces tirs de missiles ont causé la mort de trois militants du Jihad islamique, mais aussi de huit passants dans une rue bondée de Gaza. Le Secrétaire général s'est dit particulièrement choqué qu'en dépit des préoccupations qu'il avait précédemment exprimées, cette tendance ait été réaffirmée hier encore, lorsque trois enfants ont été tués et un certain nombre de passants blessés durant une autre tentative d'assassinat ciblé par Israël survenue là encore dans un quartier surpeuplé de Gaza. Nous voudrions une fois encore souligner qu'il faut qu'Israël cesse ces assassinats ciblés, qui continuent de coûter la vie à des civils. Le Secrétaire général est d'avis que les actions menées par Israël devraient être proportionnées et conformes au droit international humanitaire.

Le 9 juin, une explosion survenue sur une plage de Gaza alors que se déroulait une opération israélienne, durant laquelle des armes ont été tirées par mer et par terre sur la zone immédiate, a causé la mort de sept civils, tous membres d'une même famille. L'Autorité palestinienne a tenu Israël pour responsable de ces assassinats. Une enquête des Forces de défense israéliennes (FDI) a conclu par la suite que les tirs de l'armée israélienne n'étaient pas responsables de ces morts. Mais une éminente organisation des droits de l'homme, Human Rights Watch, l'a contesté. L'enquête

israélienne se poursuit afin de déterminer la cause de l'explosion.

Au cours de la période considérée, l'ONU a enregistré 176 tirs de roquettes lancés par des militants palestiniens depuis Gaza en direction du territoire israélien. Certains d'entre eux ont touché des villes israéliennes, faisant cinq blessés parmi les civils et endommageant des biens privés et des bâtiments publics, dont une école. Pour la première fois en plus d'un an, le Hamas a revendiqué la responsabilité de ces tirs de roquettes contre Israël. Le Hamas semble ne pas avoir poursuivi ces opérations ces derniers jours et a fait des déclarations indiquant qu'il était prêt à rétablir le cessez-le-feu. Toutefois, d'autres militants continuent chaque jour de tirer des roquettes en direction d'Israël. Le Secrétaire général a appelé maintes fois l'Autorité palestinienne à entendre l'appel du Quatuor et à respecter ses obligations au titre de la Feuille de route afin d'agir résolument contre le terrorisme, notamment en mettant fin aux attaques à la roquette effectuées sans discernement qui mettent en danger la vie des civils israéliens.

Les affrontements entre les militants fidèles au Hamas et au Fatah ont entraîné la mort de dirigeants locaux et ont fait de nombreuses victimes parmi les passants, dont des femmes et des enfants. Un certain nombre de manifestations violentes impliquant des factions rivales et des fonctionnaires en colère pour ne pas avoir été payés ont également eu lieu à Gaza et en Cisjordanie. Le quartier général des forces de sécurité préventive à Gaza et les bureaux du Parlement et du Conseil des ministres à Ramallah ont été mis à sac. Les tensions se sont quelque peu atténuées après les nouveaux faits survenus la semaine dernière.

J'en viens maintenant à la situation budgétaire et humanitaire. L'Autorité palestinienne reste aux prises avec une crise budgétaire. Selon le Fonds monétaire international, les revenus de l'Autorité palestinienne en avril n'ont atteint que 35 millions de dollars, ce qui représente un sixième de ses dépenses mensuelles. La suspension du transfert des recettes collectées par Israël au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des droits en douane demeure le principal obstacle à la stabilité budgétaire. Toutefois, il a été signalé que des responsables de l'Autorité palestinienne et des membres du Hamas avaient fait entrer dans Gaza d'importantes sommes d'argent liquide.

En juin, l'Autorité palestinienne a rémunéré 10 000 de ses fonctionnaires les moins payés en

puisant dans son compte de trésorerie. Par ailleurs, ce lundi 19 juin, l'Autorité palestinienne a versé une avance d'environ 300 dollars à 90 000 autres employés en utilisant l'argent liquide ramené par des responsables et distribué dans les bureaux de poste locaux. Le reste des fonctionnaires, quelque 40 000 personnes, n'ont rien touché depuis février.

Certains services assurés par l'Autorité palestinienne sont suspendus. Le Ministère des affaires sociales s'est trouvé dans l'incapacité d'effectuer des versements à 47 000 personnes en situation difficile. L'hôpital principal de Gaza s'est vu dans l'obligation de réduire de moitié le nombre des interventions chirurgicales pendant trois semaines à cause d'une pénurie des médicaments essentiels. Les opérations ordinaires ont pu reprendre grâce à l'intervention de l'organisation humanitaire CARE. Le plan du Gouvernement israélien qui prévoyait de consacrer les 11 millions de dollars perçus au titre de la TVA et des recettes douanières à l'achat de médicaments destinés à l'Autorité palestinienne n'a pas été concrétisé.

L'économie accuse également un déclin. Le produit intérieur brut palestinien a marqué une baisse de 7 % au premier trimestre 2006. Gaza est plus durement touchée par la crise que la Cisjordanie. Près de 40 % des personnes qui ont un emploi travaillent pour l'Autorité palestinienne. En outre, le chômage a augmenté de 6 points de pourcentage à Gaza, pour atteindre 34 % au premier trimestre. Cette hausse est partiellement due au fait que les habitants de Gaza n'ont plus le droit d'aller travailler en Israël. On signale de nombreux cas de personnes qui vendent leurs biens ou se privent des denrées de base, comme la viande, pour survivre.

Si rien n'est fait pour l'arrêter, le déclin continu de l'économie que prévoit la Banque mondiale, conjugué à la détérioration des services publics, va avoir un fort impact humanitaire, risquant donc de compromettre les perspectives de paix et de sécurité sur le long terme. Tant que l'Autorité palestinienne ne pourra pas prendre en charge la totalité des coûts engendrés par le fonctionnement de ses institutions, la fourniture des services continuera de se dégrader et, si la crise budgétaire continue, de nombreux fonctionnaires de l'Autorité palestinienne risquent de devoir trouver d'autres sources de revenus. Le départ du personnel qualifié nuirait de façon immédiate et durable à l'administration et à la fourniture des services.

Le Secrétaire général se réjouit de l'adoption par le Quatuor, le 17 juin, d'un mécanisme international temporaire proposé par l'Union européenne en vue d'apporter directement au peuple palestinien l'aide dont il a besoin, sous la forme notamment d'équipement, de fournitures et de services dans le secteur de la santé; de l'appui requis pour assurer la distribution continue de carburant et de biens industriels urbains; et d'allocations aux Palestiniens les plus démunis. Pour sa part, le Secrétaire général se tourne du côté des donateurs, des autres organisations internationales et d'Israël, compte tenu de ses responsabilités, pour leur demander de soutenir ce mécanisme, afin qu'il devienne rapidement opérationnel et efficace.

Concernant les déplacements et le passage, je voudrais faire remarquer qu'en raison des mesures de sécurité de plus en plus sévères d'Israël, le personnel des Nations Unies recruté sur le plan national est dans l'incapacité, depuis février, de traverser le point de passage d'Erez pour se rendre à Gaza ou en sortir, tandis que les nouvelles mesures tendent également à limiter les déplacements du personnel international. Le personnel des Nations Unies, en particulier celui recruté sur le plan national, a plus de mal cette année à circuler entre Jérusalem, où la plupart des organismes des Nations Unies ont leurs bureaux, et le reste de la Cisjordanie, où l'aide est nécessaire. L'ONU continue d'évoquer ces préoccupations auprès des autorités israéliennes, avec peu de résultats jusqu'à présent.

L'acheminement de l'aide humanitaire et des marchandises vers la bande de Gaza s'est quelque peu amélioré depuis la fin du mois de mai, les exportations ayant atteint 21 cargaisons de camions par jour après le 22 mai. Les chiffres des importations pour mai indiquent qu'en moyenne, environ 250 cargaisons par jour sont acheminées dans la bande de Gaza, permettant ainsi la reconstitution des réserves en produits alimentaires de base qui étaient sur le point de s'épuiser. Nous espérons que cette tendance se maintiendra. Malgré cette embellie, les organisations comme l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Programme alimentaire mondial (PAM) continuent de voir leurs frais monter en flèche, avoisinant 120 000 dollars par mois, en raison du temps démesurément long qu'il faut pour renvoyer les containers vides de la bande de Gaza jusqu'au port d'Ashdod.

En ce qui concerne les colonies et la barrière, Israël poursuit ses activités de peuplement, malgré la Feuille de route et les récentes manifestations d'inquiétude du Quatuor. Selon un rapport établi par l'organisation non gouvernementale israélienne La paix maintenant, quelque 3 000 unités sont en cours d'érection en Cisjordanie, tandis que la construction d'un poste de police se poursuit à l'intérieur de la zone E-1, entre Jérusalem et Ma'ale Adumim.

Les travaux de construction de la barrière se poursuivent eux aussi, malgré l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice. Le 23 mai, la Haute Cour de justice israélienne a approuvé le tracé de la section de la barrière à Jérusalem, passant entre Ma'ale Adumim et le village d'El-Azariyeh. Le 15 juin, la Haute Cour israélienne a ordonné le démantèlement de cinq kilomètres de la barrière à l'est de la colonie de Tzofin. D'après la Cour, l'État avait caché lors des audiences antérieures que le tracé proposé était partiellement motivé par un plan-cadre d'expansion de la colonie et non pas par des seules considérations sécuritaires. Le Ministre de la défense aurait ordonné que le tracé de la barrière soit revu de manière à limiter son impact sur le quotidien des Palestiniens.

Au Liban, plusieurs événements inquiétants sont survenus. Le 26 mai, un membre de haut rang du Jihad islamique et son frère ont été tués dans une explosion à Sidon, dans le sud du pays. Le Gouvernement libanais accuse Israël d'être responsable de l'explosion, mais Israël s'en défend.

Deux jours plus tard, tôt dans la matinée du 28 mai, des éléments armés non identifiés ont lancé des roquettes depuis le sud du Liban contre une position des Forces de défense israéliennes, à 8 kilomètres au sud de la Ligne bleue, blessant un soldat israélien. L'aviation israélienne a riposté en pilonnant les positions du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général (FPLP-CG) dans la vallée de la Beka'a et à Na'ameh, au sud de Beyrouth, riposte qui aurait fait un mort et plusieurs blessés dans les rangs du FPLP-CG.

Le même jour, dans l'après-midi, un soldat israélien a été blessé par les tirs d'un tireur non identifié embusqué du côté libanais de la Ligne. Israël a réagi par des frappes aériennes contre des positions du Hezbollah dans le sud du Liban, tuant l'un de ses membres et blessant deux civils libanais. Le Hezbollah

a riposté par des tirs de roquettes, de missiles, de mortiers et d'armes légères.

De hauts représentants de l'ONU sur le terrain sont intervenus auprès des parties, se mobilisant pour obtenir un cessez-le-feu. Le Secrétaire général a appelé à la retenue maximale tout en félicitant les Gouvernements israélien et libanais de leur volonté de ne pas envenimer les choses. Le calme demeure le long de la Ligne bleue depuis les incidents du 28 mai.

Cette brusque dégradation de la situation montre à quel point il importe que le Gouvernement libanais fasse tout son possible pour étendre efficacement son autorité sur l'ensemble du territoire et contrôler l'usage de la force, afin de prévenir de nouvelles violations de la Ligne bleue.

Il y a eu 19 violations aériennes de la Ligne bleue par Israël, sans compter les sept survenues le 28 mai lors des échanges de tirs, pour certaines loin à l'intérieur du territoire libanais. Les autorités israéliennes sont tenues de mettre fin à ces violations aériennes et de respecter la Ligne bleue.

Le 1<sup>er</sup> juin, la commission chargée d'élaborer des propositions de réforme de la loi électorale a présenté ses recommandations au Premier Ministre Siniora. Il s'agit d'un premier pas en direction de la réforme électorale, qui est l'une des priorités principales du Gouvernement libanais. Le Département des affaires politiques et le Programme des Nations Unies pour le développement continuent d'appuyer cet important processus de réforme électorale.

La huitième série de rencontres tenues dans le cadre du dialogue national libanais a été organisée le 8 juin. Les discussions se sont poursuivies à propos de la stratégie nationale de défense du Liban, de nouvelles propositions ayant été présentées pour examen. Les dirigeants libanais ont également débattu des mesures à prendre pour réduire les tensions politiques qui ont secoué le pays depuis les manifestations organisées à Beyrouth les 1<sup>er</sup> et 2 juin. Nous félicitons les dirigeants libanais de cette initiative, qui atteste une nouvelle fois les bienfaits du dialogue dans le règlement des questions d'intérêt national.

J'ai expliqué dans le détail la grave détérioration à laquelle nous avons assisté sur le terrain le mois dernier au Moyen-Orient. L'ONU est particulièrement troublée devant le meurtre d'un nombre aussi élevé de civils palestiniens à Gaza. Je réitère les appels lancés à

maintes reprises par le Secrétaire général en faveur du respect du droit international humanitaire, afin que les civils ne soient plus pris pour cible ou exposés à de graves dangers prévisibles.

Il importe au plus haut point que chacun fasse preuve de retenue étant donné les faibles lueurs d'espoir qui ont commencé à apparaître ces derniers jours. L'accord intrapalestinien sur l'intégration des forces spéciales dans les effectifs de l'Autorité palestinienne, les efforts consentis en vue de réduire les divergences de vues au sein du dialogue national palestinien et les décisions des parties de ne pas laisser la situation dégénérer au point où il serait difficile de faire marche arrière méritent d'être soulignés, bien qu'il faille rester prudent et ne pas oublier que la violence persiste.

En décidant la semaine dernière d'apporter une aide au peuple palestinien – décision qui, nous l'espérons, sera rapidement appuyée et appliquée par toutes les parties concernées – le Quatuor a envoyé un message positif qui donne davantage de poids aux arguments avancés par les Palestiniens qui préconisent la retenue et le dialogue. Nous espérons qu'ils seront

entendus dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et du bien-être de la population de la région.

Enfin, il est essentiel que les dirigeants israéliens et palestiniens poursuivent leurs efforts en vue d'ouvrir la voie à de véritables négociations. À cet égard, nous sommes encouragés par les sondages d'opinion, qui continuent de montrer que les deux peuples souhaitent toujours parvenir à une solution prévoyant deux États par la voie pacifique et par la négociation. L'ONU continuera de travailler avec ses partenaires à cette fin. Il n'y a pas d'autre choix.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Gambari de son exposé.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 35.*